

## L'ASSURANCE CONDUCTEUR

En Belgique, il est obligatoire de souscrire une assurance pour couvrir votre responsabilité civile : l'assurance RC auto. À côté de cette assurance obligatoire il est possible de prendre des assurances supplémentaires, dont l'assurance conducteur.

### Principe

L'assurance conducteur assure le conducteur en cas d'accident lorsque celui-ci n'est pas couvert par l'assurance accident du travail et rembourse, jusqu'à un certain montant, les frais médicaux qui ne sont pas remboursés par la caisse d'assurance maladie. Une indemnisation (supplémentaire) est également prévue en cas de décès ou d'invalidité.

L'assurance responsabilité civile couvre tous les occupants du véhicule sauf le conducteur. Pour le conducteur 3 cas sont possibles:

- Un accident en faute pendant les heures de travail, sur le chemin du travail ou en revenant, est toujours couvert par l'assurance accident de travail de l'employeur.
- Un accident dans lequel le conducteur est dans son droit est toujours couvert par l'assurance responsabilité civile de l'autre partie.
- Un accident en faute qui n'est pas un accident du travail est partiellement couvert par la caisse d'assurance maladie. Pour bénéficier d'une couverture supplémentaire, vous devez souscrire une assurance complémentaire.

Dans ce dernier cas, vous pouvez souscrire une assurance complémentaire via l'assurance du conducteur. Elle prévoit une indemnisation en cas d'invalidité et de décès et couvre tous les frais médicaux qui ne sont pas remboursés par la caisse d'assurance maladie :

- Décès: € 7 500
- Invalidité: € 15 000
- Frais médicaux: jusqu'à € 2 500

L'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité doit être considérée comme un **complément** à ce qui est payé par la caisse d'assurance maladie ou une autre assurance. Les frais médicaux sont plafonnés à 2 500 euros.

### Exemple

Les frais médicaux suite à l'accident s'élèvent à 1 300 € et la caisse d'assurance maladie vous rembourse 800 €. La différence de 500 € (1 300 - 800) est couverte et payée par l'assurance conducteur.

Plus d'info: [info@westlease.be](mailto:info@westlease.be) ou consultez les conditions générales ([www.westlease.be](http://www.westlease.be))

Westlease s'efforce d'assurer l'exactitude, l'actualité et l'exhaustivité des informations contenues dans ce document, et se réserve donc le droit de modifier le contenu ou la présentation de ce document à tout moment et sans préavis. Les énumérations figurant dans ce document sont données à titre d'exemple et ne sont pas exhaustives. Consultez les conditions générales pour plus d'informations.

westlease nv  
Kleine Tapuitstraat 18,  
8540 Deerlijk  
T +32 56 36 44 44  
  
Avenue d'Ecolys 2, Bte 20  
5020 Suarlée (Namur)  
T +32 81 33 11 60